

Audition Assemblée Nationale 17 mars 2016

Thème « la compétitivité »

G.Postel-Vinay

Le sujet étant vaste, il sera présenté avec un bref rappel historique, et un état des lieux en 15 points

Historique :

Création du CNI en réponse à l'affaiblissement du tissu industriel, celui-ci étant responsable de 80% des exportations. De 2001 à 2011, on passe d'un solde de la balance des biens et services de l'ordre de +2% à -2%. Plusieurs rapports s'ensuivent : groupe de travail Jurgensen Hirtzman, avec une part de diagnostic établi sous la présidence d'Hirtzman avec les partenaires sociaux et la DGE, et groupe de travail propositions, établi sous la présidence de Philippe Jurgensen : pour un choc de compétitivité portant sur trois piliers, un pilier compétitivité prix, un pilier hors-prix, et un pilier relatif aux rapports inter-entreprises et à l'environnement des entreprises. L'ensemble, pour des transferts de 3% du PIB, en gros par tiers, 1% TVA, 1% CSG, 1% taxes environnementales : fin 2011.

Reprise par le CNI, qui parle quant à lui en mars 2012 de 50 G€. Reprise à nouveau par Louis Gallois à partir de juin 2012, qui conduit à 20G€/an le 6 novembre 2012. Reprise enfin par la loi de finances, avec la création du CICE, qui diffère du rapport Gallois sur deux points majeurs : créance fiscale plutôt que baisse de charges, et seuil à 2,5 SMIC au lieu de 3,5 (moins favorable à l'industrie et aux métiers exposés internationalement). Le trésor prévoit une créance fiscale d'environ 13G€ en 2013, 20G€ au-delà. En fait en 2013 seront effectivement déboursés un peu plus de 8G€ pour une créance fiscale constatée de 11,2G€ au titre de 2013 ; pour 2014, la prévision initiale du trésor était de 20G€, et à la mi-juillet 2015 la créance fiscale constatée sur 2014 était de 14,2G€ avec une prévision à 18,2 sur l'année : le dispositif a pris son régime de croisière. Son évaluation est encore en cours, mais on peut déjà dire qu'il a servi, selon les déclarations des entreprises, à 60% pour l'investissement (un peu plus pour l'industrie), 38% pour l'emploi dans l'industrie et 52% dans les services, 31% pour les salaires dans l'industrie et 42% dans les services (ce qui n'était pas exactement prévu, et a conduit à des augmentations salariales de l'ordre de 1,7%), 35% pour améliorer les prix de vente dans l'industrie, et seulement 22% dans les services. A noter que les effets sur l'investissement ne

peuvent se faire sentir que progressivement en termes de parts de marché et d'emplois.

Par ailleurs, le rapport Gallois préconise 35 mesures qui sont mises en œuvre dans les mois qui suivent (13 filières industrielles, très haut débit, simplification, rapport Beylat Tambourin sur innovation, dont achats publics innovants, 3^{ème} phase des pôles de compétitivité, ANI... bpifrance, montée en puissance du PIA..) , constituant les bases d'une politique de l'offre, après 20 ans d'une politique très majoritairement de demande.

Etat des lieux : Où en est-on en mars 2016 :

I- Le solde commercial comme juge de paix de la compétitivité :

Malgré un net redressement, le solde des biens et services français, tel qu'estimé par la Banque de France, reste déficitaire à 9,4 milliards d'euros, soit 0,9 % du PIB en 2015, après un plus bas à -2% du PIB en 2011. Hors énergie, la balance des échanges de biens et celle des échanges de services ont continué à se dégrader légèrement en 2015.

Sur 2012/2015, si l'on prend les 4 plus grands pays de la zone euro, la part de marché mondiale allemande stagne, l'Espagne gagne 0,4% l'Italie en perd autant, la France en perd 1. Ce solde couvre cependant des évolutions très différentes de ses composantes : **la France progresse en spécialisation sectorielle** mieux que les 3 plus grands pays de la zone € (2,8%), Elle **fait jeu égal en spécialisation géographique** (seule l'Espagne fait un peu moins bien) - 1,2%, mais elle **fait beaucoup moins bien en compétitivité pure** (ie le reste, hors prix et prix) -4 contre -2 pour l'Allemagne et l'Italie, et + 0,4 pour l'Espagne.

II- La compétitivité prix s'améliore :

Après dix ans de modération, les salaires sont redevenus dynamiques en Allemagne, principal concurrent, avec 2,6 % de hausse nominale annuelle moyenne du salaire brut moyen depuis 2009 contre 1,2 % par an sur la décennie 2000. À l'inverse, en France la hausse des salaires nominaux a ralenti pour atteindre 1,5 % en 2014 contre 2,8 % par an en moyenne durant la décennie 2000. Le CICE a en l'espèce un effet significatif, d'environ 4 points de la masse salariale, même si comme on l'a vu une part a été utilisée pour

l'accroissement des salaires, et le pacte de responsabilité a porté cette réduction à 6 points. **L'écart de compétitivité-coût par rapport à l'Allemagne nul en 1999, a crû jusqu'à un pic de 17 points en 2007, et s'est fortement réduit pour atteindre 6 points.** Cette résorption de 11 points a deux causes majeures : l'augmentation des coûts salariaux unitaires dans le secteur abrité allemand depuis 2008, et la baisse du coût du travail permise par le CICE et le Pacte de responsabilité.

Pour autant, la croissance annuelle moyenne UE des salaires sur 2009/2015 est de 2% en France 0,4 en Espagne, 1,1 en Italie, 1,7% dans l'UE en moyenne : **la concurrence des pays du Sud de l'Europe est un défi nouveau, et celle du Royaume Uni perdure.** Un des enjeux de la réforme du travail en cours en **réduisant la dualité** est aussi de réduire les surcoûts liés aux CDD, de l'ordre de 10%.

III- La compétitivité hors prix, elle, s'est dégradée :

Une note du Conseil d'analyse économique place la France au 7^e rang des pays de l'OCDE pour la compétitivité hors prix. Sur 102 secteurs analysés, la France classe 55 secteurs dans le top 10 de l'OCDE en termes de qualité. L'Allemagne avec 85 secteurs est loin devant. Mais on trouve aussi légèrement devant l'Italie, la Suisse, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (entre 57 et 65 secteurs). Plus inquiétant, ces études montrent un décrochage depuis 2008 de la compétitivité hors prix française. La France, en cela rejoint les préoccupations exprimées par un avis récent du parlement européen sur **l'insuffisance d'investissements favorisant l'innovation, et en particulier de R&D dans les entreprises**, même si le CIR volume et d'autres mesures ont enrayé une chute des investissements, notamment de grands groupes, en faveur d'autres zones. Elle reste aussi à un niveau moyen-supérieur dans le tableau de bord européen de l'innovation.

Parmi les raisons on trouve,

- 1) La diffusion perfectible dans les entreprises du **numérique**, et les formations nécessaires à cette fin, tant permanente qu'initiales : enjeu majeur de la « nouvelle France industrielle » lancée en juin 2015
- 2) Un niveau globalement faible de l'investissement en R&D par rapport aux meilleurs, en particulier dans les entreprises (car le niveau de recherche publique est lui à un niveau compétitif par rapport aux

meilleurs): certes, on est passés de 2,02% du PIB en 2007 à 2,23% en 2013, mais l'Allemagne dans le même temps passait de 2,45 à 2,85%, la Suède se maintenant entre 3,26 et 3,30%. Ce qui revient à dire en valeur absolue un effort presque double émanant de l'Allemagne dans les entreprises.

- 3) Egalement, deux éléments structurels sur les **services** : jusqu'à une date récente, il n'y avait pas de politique d'innovation touchant au secteur des services, autre que très générique, et une part des innovations servicielles, relevant du manuel d'Oslo, ne faisait l'objet d'aucun soutien public, ce dernier étant focalisé sur le seul manuel de Frascati. La création du CII, d'autres travaux en cours, tendent à y remédier, mais ce ne peut être que lent. Par ailleurs, la très faible taille d'un très grand nombre d'entreprises de service nuit à leur productivité, à leur capacité d'investir dans l'innovation, et donc à croître. Or, elles sont déterminantes dans la performance globale, y compris industrielle. Aussi, leur sort peut-il d'être « ubérisées » ou bien de s'organiser en réseaux et se regrouper.
- 4) Très en amont, la difficulté de former convenablement les ~150.000 « **décrocheurs** » sur les 780.000 d'une classe d'âge.
- 5) Sur longue période, de 1993 à 2008 l'Etat dépense environ 20G€/an sur une politique de l'emploi essentiellement axée sur les allègements de charges pour les bas salaires, qui, efficace à court et moyen terme, ne crée cependant pas d'incitation à la spécialisation, au contraire, et 2G€/an sur l'innovation. Depuis, une remontée du soutien à la politique d'innovation, via le PIA, le CIR volume, et d'autres mesures, si bien que le rapport passe d'un dixième à un tiers. C'est mieux, mais, compte tenu du temps de latence entre la recherche et la vente de produits, cela commence juste à porter ses fruits.
- 6) Dans les facteurs positifs, le **nombre d'entreprises exportatrices**, qui avait atteint un minimum autour de 116000 en 2010 après un maximum à 132000 en 1999, est remonté à 125.000 fin 2014, et la politique en faveur des ETI poursuivie depuis leur création légale en 2008 porte quelques fruits.

IV- La production industrielle se redresse, tout en étant à un niveau faible en valeur absolue

Elle a crû de 1,5% en 2015, contre 0,4 en 2014 et -0,3 en 2013. Surtout, pour la première fois depuis 2001, elle dépasse celle de l'Allemagne (sur les trois derniers mois connus, ce qui n'est encore que conjoncturel, l'indice de production industrielle en moyenne mobile est à 2,3% contre 0,4 en Allemagne, plus touchée par la Chine et par l'affaire Volkswagen). Dans les moteurs figurent la progression de l'EBE de 11,6% en 2015, lié à la baisse des prix du pétrole, au CICE et au pacte de responsabilité.

Pour autant elle reste inférieure de 7% à son niveau de 2001 et de 8% à celui de 2007.

Et l'investissement stagne : après des espérances de croissance début 2015, l'année s'est achevée par un recul de l'investissement en valeur de 2%

V- L'attractivité de la France pour les investissements internationalement mobile se redresse légèrement en 2015, tout en restant médiocre :

La question importe dès lors qu'environ un quart des investissements industriels sont des IED, et qu'ils comptent pour plus d'un tiers des exportations. Toutefois, ces flux traduisent des réalités très différentes selon leur nature (détailler). IL faut à cet égard regarder deux indicateurs, les matrices de scoring internationales, et les résultats :

Dans les classements internationaux majeurs (même si leurs critères et méthodologies sont discutables, ils influent sur les choix des entreprises),

- la France passe à la 27^{ème} place dans le classement 2016 « doing business » de la Banque Mondiale, contre la 31^{ème} place en 2015 et la 38^{ème} place en 2014, gain essentiellement lié au CICE, qui la fait passer du 105^{ème} au 87^{ème} rang en matière fiscale.
- Elle est 22^{ème} sur 140, dans le dernier classement « global competitiveness report » du forum économique mondial, où elle gagne une place.
- Elle a perdu 5 places dans le classement IMD, qu'elle devrait regagner au vu des réformes récentes dans le prochain.

Dans tous les cas son rang médiocre résulte d'une moyenne entre un rang très bon ou excellent sur les infrastructures (avec cependant une tendance à la dégradation), moyen sur l'innovation par rapport aux pays comparables, et très mauvais sur trois paramètres : la complexité administrative, le niveau de la fiscalité, et le droit du travail.

Quant aux résultats, la France était longuement seconde en Europe pour les flux d'IED juste à côté du Royaume Uni. Elle est désormais derrière l'Allemagne, et surtout, sur les sièges sociaux, le Royaume Uni décolle loin devant les deux suivants. Une des raisons majeures porte désormais moins tant que la fiscalité des entreprises que sur celles des cadres supérieurs et dirigeants.

L'enjeu est rendu particulièrement important parce qu'avec des taux d'intérêts très faibles **les flux de grandes OPA ont repris, et donnent lieu à des arbitrages entre territoires.** Enfin, chaque pays progressant, qui n'avance pas recule.

VI- La productivité des services reste trop faible

La France reste en tête sur une productivité horaire du travail élevée, tout en étant rattrapée par l'Allemagne. Mais cette productivité résulte à la fois d'une productivité élevée dans l'industrie manufacturière (2,1%/an entre 2010 et 2015), qui ne suffit plus à avoir des effets massifs sur l'économie (0,7% seulement), du fait de son étrécissement (15,7% du PIB en 2000 et 11,2% en 2015), et une nettement plus faible dans les services. Cela tient, là aussi, à un sous-investissement dans les formations, en particulier sur les usages du numérique, et aux liens qu'il y a entre la productivité, notamment dans les services, et la taille (-trop petite) du tissu des entreprises de service. C'est à la vérité peu documenté, mais c'est un sujet majeur pour la croissance potentielle.

Or, la productivité du travail est passée de 2% sur 1985/1995 à 0,7%, sur 2005/2009, l'écart premier étant dans la baisse des gains par les utilisateurs d'outils numériques, qui n'ont pas progressé autant qu'aux Etats Unis, par exemple.

L'industrialisation de nombreux services, liée au numérique implique d'apporter plus d'attention à l'innovation dans les services.

VII- La simplification reste une priorité

La complexité pèse sur la perception tant externe qu'interne de notre compétitivité, j'entends par là aussi bien de grandes entreprises (voir les classements du WEF ou de la Banque Mondiale, qui, quels que soient leurs défauts, jouent un rôle notable sur les flux d'investissements étrangers, mais aussi, sur les choix d'investissement dans ou hors du territoire par des firmes françaises), que par la perception des entreprises françaises. Ce qui se documente :

- Par les classements de type WEF et Banque mondiale : par exemple pour le droit social, la France apparaît dans le plus récent classement international à grande visibilité au 96ème rang sur 140, loin derrière tous les pays industrialisés, avec une note de 4,23, certes en progrès pour tenir compte d'évolutions récentes, après avoir connu un plus bas en 2013-2014, avec une note de 4.04, qui la plaçait autour du 130ème rang.
- Par des enquêtes auprès des chefs d'entreprise, qui mettent la complexité du droit en tête de leurs préoccupations et source d'incertitude et de défiance.
- Par les travaux comme ceux conduits durant les assises de l'entrepreneuriat.
- Par la perception de ceux qui travaillent au quotidien pour attirer des investissements en France (Business France, volet ex AFII)
- Par des analyses juridiques : on passe de 9000 lois et 120 000 décrets en vigueur en 2000, à 10 500 lois et 127 000 décrets en 2008, et le processus se poursuit, tout en s'articulant avec 7 400 traités et 17 000 textes communautaires ; en tout 267.222 articles que nul n'est censé ignorer. De plus ce droit est volatil : sur 1994-2014, **986 articles fiscaux sont en moyenne modifiés chaque année**, soit 18% des articles du Code Général des Impôts. Pour le droit social : la France apparaît dans le plus récent classement international à grande visibilité au 96ème rang sur 140, loin derrière tous les pays industrialisés, avec une note de 4,23, certes en progrès pour tenir compte d'évolutions récentes, après avoir connu un plus bas en 2013-2014, avec une note de 4.04, qui la plaçait autour du 130ème rang.

- Par les effets de seuils

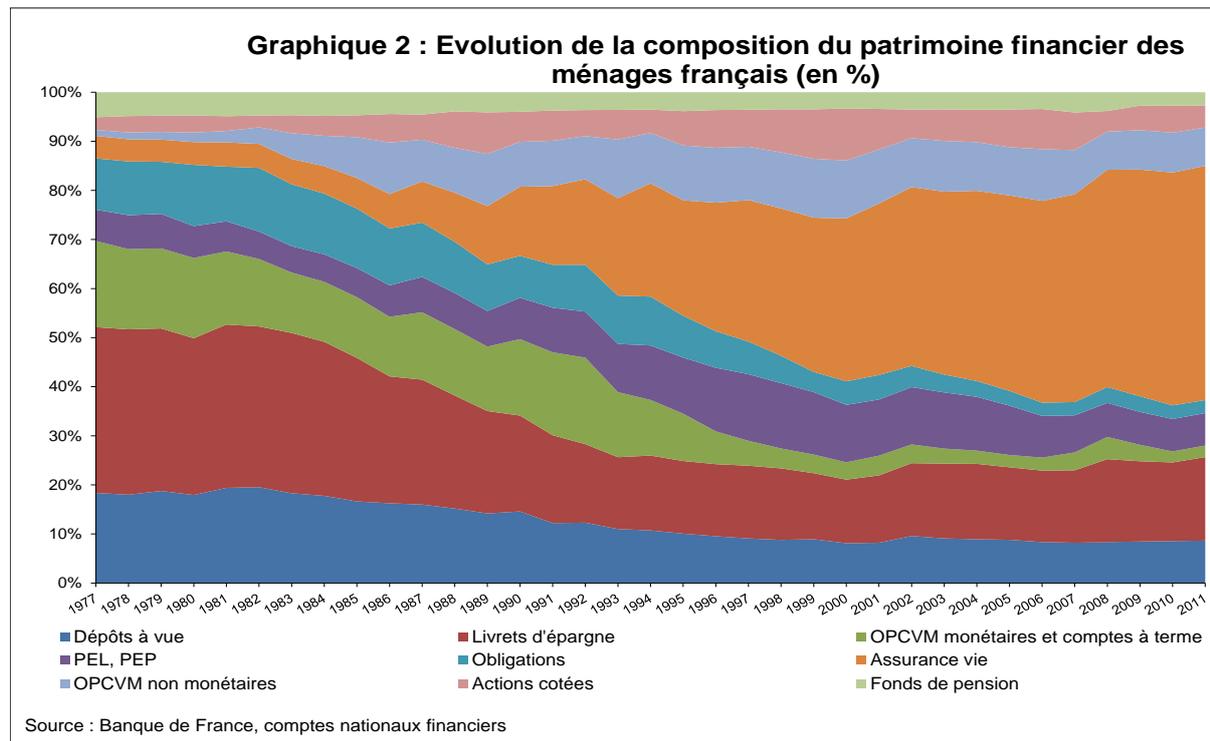
Ceci a conduit à du travail « de terrain » sur les simplifications :

- Impulsion des assises de l'entrepreneuriat : avril 2013
- 200 mesures : juillet 2013 et dynamique de <http://www.faire-simple.gouv.fr/>
- 2/1/2014 : autorisation à légiférer par ordonnance
- 50 mesures : avril 2014
- Ordonnance n° 2014-699 du 26 juin 2014 portant simplification et adaptation du droit du travail
- 12 novembre 2014 : « silence vaut accord »
- E-administration : France 1ère européenne 2014 selon l'ONU, et 4ème mondiale
- Loi du 16 février 2015 : modernisation et simplification du droit et des procédures dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.
- 19 février 2015 projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, transmis au sénat et finalement avalisée. Avancement au 1er mars 2016 : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20553.pdf>

VIII- Le financement des entreprises,

- a. sur le **crédit interentreprise**, voir par exemple le coût des délais de paiement 16G€ pour les PME https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/observatoire-delais-de-paiement-rapport-2015.pdf. (version 7 mars 2016)

- b. sur **l'orientation de l'épargne vers le risque** (travaux récurrents innombrables à ce sujet depuis le rapport Berger Lefebvre...)



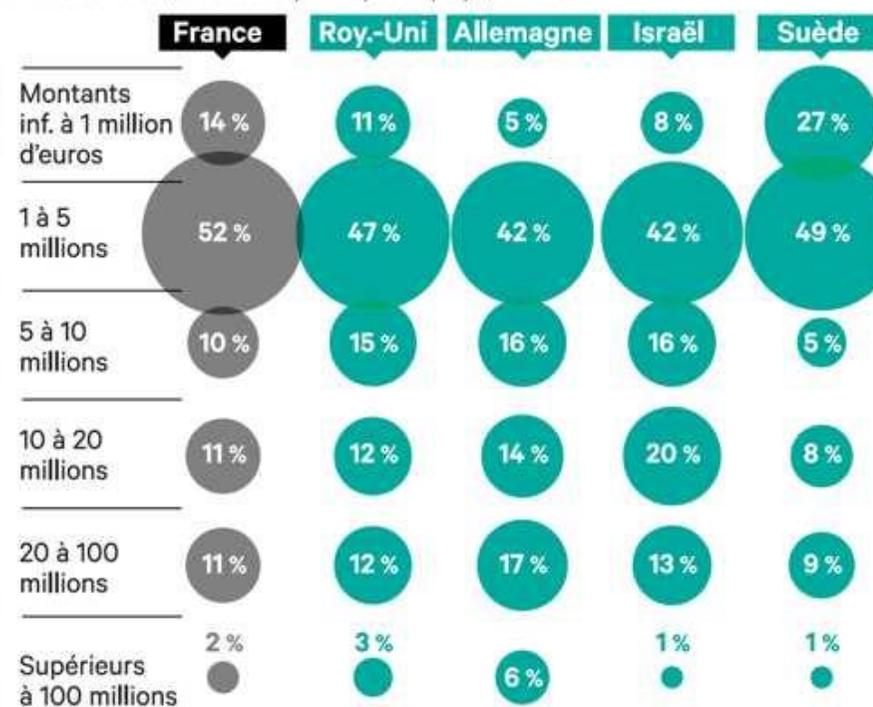
- c. Sur la **taille du capital risque** : si nous remontons, rapidement, en nombre de brillantes start-ups, (cf succès à Las Vegas, succès de la French Tech, et statistiques infra) nous restons petits face au Royaume Uni, ou Israël, par exemple, en montants levés. Or, **les entreprises de croissance sont celles qui, de loin, créent le plus d'emplois**. Mais 5% seulement des entreprises créées en France naissent avec des salariés, ce qui fait moins de 30.000 entreprises par an, alors qu'elles sont 200.000 au Royaume-Uni, par exemple. Et dans les statistiques les plus récentes, si nous venons de passer devant le Royaume Uni en nombre de start-ups financées, nous sommes à un tiers du capital risque financé outre-Manche, ce qui conduit souvent à des reprises d'initiatives françaises, rachetées offshore. Ce point est lié à l'insuffisante compétitivité hors coût : nous innovons mais nos innovations sont développées pour une part ailleurs.

Le Top 10 européen du financement des start-up depuis janvier

Janvier, février 2016	Nombre de deals	Montants, en millions d'euros
France	97	Roy.-Uni 869
Roy.-Uni	86	Israël 587
Allemagne	69	France 370
Suède	60	Allemagne 189
Israël	46	Suisse 175
Espagne	28	Suède 114
Pays-Bas	19	Serbie 41
Danemark	18	Danemark 41
Suisse	12	Pays-Bas 40
Finlande	12	Finlande 35

Les levées de fonds en fonction des montants investis

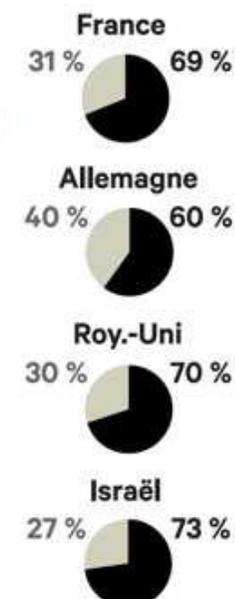
En % du total, dans les principaux pays, en 2015



Le modèle de business

En % du total

■ B2C ■ B2B



d.

IX- La fiscalité et l'évolution des dépenses :

Par rapport à la situation qui prévalait avant le tournant vers une politique d'offre, des améliorations importantes ont été apportées : CICE, sanctuarisation du CIR volume donnant de la visibilité au moins les premières années de l'annonce, création du CII en 2013, maintien, malgré quelques fluctuations du statut des JEI, et des mesures TEPA/ pro business angels, la sanctuarisation de la loi Dutreil, l'amortissement accéléré...

Demeurent

- Un différentiel qui s'accroît sur l'IS avec par exemple le Royaume Uni, avec les annonces d'Osborne d'un IS à 17% à compter de 2020, partant de 28% en 2010 et 20% aujourd'hui, alors qu'environ 30.000 entreprises dans le monde représentant un tiers du PIB mondial regardent pour leurs implantations le taux facial, plus encore que le taux effectif.
- Un niveau globalement élevé de la fiscalité sur les actions qui pèse notamment sur les entreprises de croissance (IS+IR+CSG sur revenus et sur plus-values + ISF + transmission)
- L'alourdissement de la fiscalité locale

Surtout, aucune mesure d'allègement fiscal ne vaut sans un regard simultané sur la dépense. Or, entre fin 1998 et début 2012 les effectifs des collectivités locales sont passés de 1,005M à 1.882M dont seul un tiers environ tient aux transferts de l'Etat. **+87.2% ; 5.4%/an** Pour la fonction publique hospitalière, on passe de 874000 à 1145000, **38% soit 2.7%/an**, et pour l'Etat, hors transferts, 2,506M à 2,466M, -1,6% ; -0,12%/an et en intégrant les transferts, de l'ordre de **12% ou 0,9%/an**. Au total une croissance de plus d'un quart, intenable au regard de la croissance potentielle du pays. On revient donc au constat fait par France Stratégie dans « la France dans 10 ans », qu'il n'est pas possible de continuer de faire ainsi la course en tête de ratio des dépenses publiques/PIB.

La maîtrise des dépenses publiques à tous les niveaux reste donc un impératif, qui passe par des économies de fonctionnement, une meilleure efficacité de la dépense publique. S'agissant des collectivités locales, beaucoup va dépendre de la façon de mettre en

œuvre la loi NOTRe, ainsi que le développement des intercommunalités.

Cette maîtrise a d'autres vertus : elle est de nature à réduire la volatilité fiscale : plus la pression est forte, plus les demandes d'exceptions à la marge se multiplient. Elle permet aussi un dialogue social plus apaisé, chaque niche fiscale étant considérée par d'autres parties prenantes comme « un cadeau aux autres ».

L'écart du ratio dette/PIB entre France et Allemagne, de l'ordre de 2% dans les années 90 et début 2000, n'a cessé de diverger depuis les lois Harz. Il est aujourd'hui de 30%, et sans réformes, pourrait atteindre 50% en 2025. A ce niveau l'existence même de l'euro serait en cause, et aussi les effets de concentration de l'emploi qualifié et du capital hors du territoire, qui induiraient des instabilités politiques et sociales majeures. C'est aussi ce que souligne le rapport récent de la Commission sur l'avancement des réformes en Europe.

De façon générale, l'objectif indiqué dans « la France dans 10 ans » de repasser de 57 à 50% de prélèvements obligatoires a un lien fort avec la compétitivité.

X- Le droit du travail :

- 127eme rang sur les « hiring & firing practices » vu du WEF ; comparable pour la Banque Mondiale ; 600 réformes du droit du travail en Europe depuis 2008, peu en France, voir http://www.coe.gov.fr/Detail-Nouveaute.html?id_article=1275 et notamment page 4 de http://www.coe.gov.fr/download.php?file_url=IMG/pdf/COE_Reformes_marches_travail_Tome_2_Monographies.pdf . on ne peut pas rester immobiles...
- Plus fort recours au droit pénal que dans les pays de common law, et/ou que d'autres pays de droit romain => risque perçu plus élevé pour le chef d'entreprise intuitu personae.

XI- Les compétences hautement qualifiées :

Besoin de poursuivre la stratégie amorcée en 2005

Quatre remarques :

- l'enseignement supérieur et la recherche tendent à avoir des universités de rang mondial qui concentrent fortement les meilleurs étudiants, profs, capacités de capital risque etc : on a fixé en 2005 pour 2025 l'idée que la France devrait en avoir 2 dans le top 20 ou 25, et au moins une dizaine dans le top 100. Les voies pour y parvenir sont un peu chahutées comme toujours, mais néanmoins, prennent forme Saclay et Paris Sciences et Lettres comme des agrégats de taille comparable, voire supérieure à Oxford et Cambridge, Stanford et Berkeley, le MIT et Harvard, etc. Et par ailleurs les COMUE, la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, la loi sur l'autonomie des universités, sont autant de pierres sur un chemin qui mène au second objectif...
- A côté de cela, il y a divers obstacles. Et un certain avantage structurel à l'anglais comme lingua franca, en l'espèce. Raison de plus pour ne pas lâcher prise sur ce sujet, surtout quand sortent des papiers comme celui-ci : http://mobile.lemonde.fr/campus/article/2016/03/10/classement-des-universites-une-dominance-sans-partage-du-royaume-uni_4879649_4401467.html?xtref=acc_dir . Cela dit, chaque pays produit peu ou prou des classements qui le favorisent, et le Royaume Uni ne fait pas exception
- Le brain drain est un sujet de préoccupation.
- Les « STEM jobs » sont considérés comme cruciaux aux Etats Unis, et dans d'autres pays industrialisés, et de fait, la montée en gamme suppose une maîtrise de technologies de pointe qui requièrent des compétences en mathématiques, physique, chimie, mécanique.. Or, les jeux sont faits dès la seconde dans notre organisation : seuls 2% de ceux qui n'ont pas suivi à partir de la seconde des cursus scientifiques maîtriseront ultérieurement les sciences et techniques. D'où l'importance de la culture scientifique, technique et industrielle, et d'outils qui la diffusent sur tout le territoire. On partait d'une situation très concentrée sur

l'Île de France, le PIA l'a un peu améliorée, même si des progrès demeurent à faire en particulier sous l'angle industriel et appliqué.

XII- L'apprentissage,

On a eu une politique de stop & go dont la résultante n'est pas, ou pas encore, brillante.

XIII- Les politiques de filières, et la « nouvelle France industrielle »:

A côté des politiques horizontales, les approches par métiers sont nécessaires. Elles portent d'une part sur des technologies et problématiques à effets transversaux, d'autre part sur des approches plus traditionnellement sectorielles.

La révolution numérique est le premier enjeu. Elle est d'ailleurs à l'ordre du jour du prochain G20, qui mentionne les initiatives prises par les principaux pays : « Advanced Manufacturing Partnership » aux Etats-Unis, « Industrie 4.0 » en Allemagne, « The Future of Manufacturing » au Royaume Uni, « l'industrie du futur » en France, « Manufacturing Innovation 3.0 » en Corée du Sud, « Make in India », et « China Manufacturing 2025 ». Et cela traduit les impacts de percées technologiques majeures dans l'internet des objets, les big data, le cloud, l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression 3D, la réalité augmentée, les nanotechs, les biotechs notamment. Elle se traduit en France par la loi en cours, par la dynamique créée par l'Alliance pour la nouvelle France industrielle, et par les négociations européennes. Sur les nanotechs, on arrive au bout d'un cycle amorcé au début des années 90, avec la fin de la loi de Moore, et un degré de concentration mondial considérable, où ne demeurent sur les 14nm et en dessous que 4 opérateurs (finfet : globalfoundries, Intel, TSMC, Samsung). En revanche, un palier de coût a été atteint à 28nm (FDSOI), qui laisse des chances à STM, à condition de trouver des alliés.

Importance également du plan très haut débit.

La modernisation de la production et des usages de l'énergie est aussi cruciale, où la France partait d'une position forte, qui s'est

affaiblie en même temps que ses principaux opérateurs, même si elle construit par ailleurs de nouveaux points forts, avec désormais le cadre de la loi sur la transition énergétique. Sous l'angle climatique, une dizaine de faits stylisés : 1) le défi climatique peut être relevé pour environ 1% du PIB de 2050 en investissements ;2) les technologies actuellement connues permettent cela, sans préjudice d'améliorations à apporter par de l'innovation et de la R&D 3) aucune solution n'est possible sans l'accroissement notable de la part de l'électricité dans le mix énergétique mondial, et que cette part provienne de sources décarbonées 4) le scénario « bas carbone » inclut à la fois des économies d'énergie importantes et un doublement de la production d'électricité mondiale à 2050. C'est une condition nécessaire dans un scénario où l'on réduit la production de CO² annuelle des 32Mds de tonnes actuelles à 16Mds en 2050, ie qu'on limite le réchauffement climatique, dans l'état actuel des connaissances, à 2° en 2100. 5) pour l'électricité l'ensemble des solutions décarbonées devront être développées : les énergies renouvelables (ENR), avec une offre globale impliquant la production simultanée d'énergies alternatives compensant l'intermittence de certaines des ENR, (solaires et éoliennes), la captation et séquestration du carbone produite par ces énergies alternatives (gaz, charbon, pétrole, biomasse...), et de conserver des ressources nucléaires. Mais aussi la part des usages de l'électricité dans les transports devra s'accroître. 6) à l'échelle mondiale, la part de la biomasse et de la valorisation des déchets dans les énergies renouvelables sera prépondérante ; 7) les chances de relever le défi climatique dépendent de façon cruciale d'objectifs définis au moins au niveau du G20, rapidement, de ratios d'émission de CO²/kWh et de CO²/km parcouru pour les véhicules, et plus généralement d'efforts faits en matière de conception ou modernisation des villes, (les grandes métropoles agrégeant une part majeure de l'accroissement des populations) ; 8) l'industrie et les services joueront un rôle majeur dans la transition énergétique, à la fois par leurs offres nouvelles, et comme consommatrices. Par ailleurs, il faut noter qu'au XX^e siècle, la population mondiale a triplé, le PIB a été multiplié par 20, la consommation d'énergies fossiles par 30, les activités industrielles par 50 en volume. Encore ceci ne concernait-il surtout qu'un peu plus d'un milliard d'individus. Si les services prennent une

part croissante dans les PIB, les besoins en biens physiques ne cesseront pas pour autant de s'accroître au XXI^e siècle, rendant d'autant plus nécessaires des procédés efficaces en ressources non renouvelables, ainsi que l'accroissement du recyclage. 9) les pays producteurs d'hydrocarbures pourraient avoir intérêt à un prix du pétrole compris entre 75 et 110 € / baril (à la parité actuelle €/ \$) tout en permettant de relever le défi climatique ; 10) l'hydrogène apparaîtra parmi les nouvelles sources d'énergie, pour améliorer la productivité dans la fabrication de carburants synthétiques comme pour stocker les énergies renouvelables quand elles sont excédentaires

Les industries de santé et leurs enjeux avec le vieillissement méritent une mention C'est un secteur emblématique du savoir-faire français, représentant 200000 emplois directs et un chiffre d'affaires de 70Mds€, contributeur traditionnellement positif à la balance commerciale française, les industries et services de santé françaises sont confrontées à un double défi représenté par la maîtrise des dépenses d'assurance maladie et l'évolution de l'offre traditionnelle à travers les biotechnologies médicales, les solutions multi-technologiques, les possibilités offertes par le numérique ou encore l'individualisation des traitements avec la future révolution de la médecine de précision. Il faut pour cela soutenir la recherche et développement et les essais cliniques soutenir la croissance des entreprises, la production et l'export, en s'appuyant sur les compétences des CHU, et les outils dédiés à l'export. IL faut aussi poursuivre les efforts concernant les dispositifs médicaux. Et enfin, améliorer l'efficacité de la commande publique hospitalière pour les innovations.

Sans entrer dans les détails, nos points forts traditionnels dans **l'aéronautique, le luxe**, font l'objet d'une attention constante.

De même les **activités touristiques**, qui prennent de plus en plus des caractéristiques industrielles, dans un contexte de concentration rapide à échelle mondiale, et de poids croissant du numérique, sont en pleine mutation, que nous accompagnons.

Sur l'automobile, Renault/Nissan est 5e mondial, PSA 10^{ème}. On part d'une situation très critique liée à la crise, et à un positionnement

insuffisant sur le marché directeur mondial, qui est la Chine, et on va vers une nette amélioration : PSA est en avance sur sa feuille de route, les deux groupes français tirent avantage de l'épisode récent de Volkswagen. Dans les faiblesses, demeurent des acteurs qui n'ont pas la taille critique, une compétitivité encore insuffisante dans un marché globalisé, des BRICs qui ralentissent alors que les acteurs français y sont très exposés, et dans les chances à saisir, un important mouvement de consolidation international des équipementiers, où les Français ne sont pas mal placés. Par ailleurs, la France est en bonne position sur les véhicules électriques (certes dans un contexte rendu difficile par le prix du baril), et sur les véhicules thermiques à 2l/100, à condition de ne pas relâcher ses efforts. Les aspects relatifs à la réglementation, mériteraient plus de temps que ne le permet cet exposé.

XIV- Les aspects territoriaux :

- a. De façon très générale, la loi NOTRe donne un poids nouveau aux régions, dont il faut tenir compte. Par ailleurs, il est notable que les Français, qui sont submergés par une vague de poujadisme d'une inquiétante intensité (88% des Français estiment que le système démocratique fonctionne plutôt mal, 93% que les politiques agissent principalement pour leurs intérêts personnels, 77% qu'ils sont corrompus), ont cependant encore confiance en leurs maires, qu'ils connaissent de plus près. Or ceux-ci peuvent beaucoup pour l'environnement des entreprises.
- b. Le phénomène de métropolisation est à la mode. Il présente cependant un risque, s'agissant de la part importante de la population qui n'est pas dans les métropoles. Sujet évoqué dans le rapport du président du Sénat au président de la République à l'issue des attentats terroristes. Dit autrement, il faut analyser, y compris au niveau régional, les flux, les accompagner et éviter des fractures brutales du territoire.
- c. les pôles de compétitivité sont un facteur de travail coopératif grandes entreprises, PME, labos publics
<http://competitivite.gouv.fr/la-nouvelle-phase-de-la-politique-des->

[poles-de-competitivite/les-10-ans-des-poles-de-competitivite-1053.html](http://www.latribune.fr/economie/france/les-poles-de-competitivite-fetent-leur-dixieme-anniversaire-et-apres-481357.html) <http://www.latribune.fr/economie/france/les-poles-de-competitivite-fetent-leur-dixieme-anniversaire-et-apres-481357.html> , mais aussi un élément qui peut rendre plus efficace le CIR volume en ce sens que la localisation des activités post R&D est mieux assurée en ajoutant une voie contractuelle à la voie purement automatique fiscale, qui n'implique rien sur l'aval.

- d. Les stratégies 3S des régions doivent être repensées dans leur nouvelle configuration à 13, ainsi que les interactions Europe/Régions. Et cela doit se faire autant que possible en coordination avec les stratégies de l'Etat, dans un souci d'efficacité.

XV- La confiance

Elle est la résultante de ce qui précède. A noter que les entrepreneurs sont globalement plutôt confiants en eux-mêmes et en leurs entreprises, la défiance portant davantage sur leur environnement. Améliorer le climat de confiance passe par plusieurs éléments :

- **Fournir un diagnostic clair, et partagé** : c'est ce à quoi avaient contribué la mission Jurgensen/Hirtzman, le CNI puis le rapport Gallois. Cela devrait être actualisé. France Stratégie s'y essaie, avec ses perspectives 2017/2027, il serait à mon sens nécessaire de mobiliser de façon plus déconcentrée, comme ce qu'avait fait le CNI avec les assises régionales de l'industrie.
- **Donner une vision, des ambitions, de moyen et long terme** : on ne tombe pas amoureux d'un taux de croissance, moins encore d'une perspective de réduction de dépenses. Il faut des projets. Les politiques de filières en donnent, pour ce qui est de l'industrie. Pour ce qui est des services, on en est encore aux balbutiements, du fait de représentations moins structurées, et d'une organisation toute récente de la commission nationale des services : il y a beaucoup à faire de ce côté, ce qui suppose, aussi, des moyens de prospective renouvelés. Par ailleurs, sur la transition numérique, la tâche est en bonne voie, et sur la transition énergétique, les orientations tant mondiales (COP21) qu'européennes

(conseil énergie des 23 et 24 octobre 2014) et nationales, (loi sur la transition énergétique de septembre 2015), donnent de grandes lignes, même si la géopolitique laisse des aléas. Sur la santé et le vieillissement, on peut encore progresser. Enfin, on ne peut que déplorer que les moyens dévolus à la prospective aient été divisés par 4 en une quinzaine d'années, ce qui nuit à la capacité à donner de telles visions. Massé, prenant le Plan après Monnet, au moment de reconstruire le pays disait qu'il s'agissait d'avoir des objectifs assez ambitieux pour catalyser les volontés, assez réalistes pour être crédibles. Ceci, fait aussi partie de la compétitivité, et de la confiance, qui peut catalyser les énergies sur et pour le territoire, ou en réseau avec lui.

- **Elaborer des stratégies**, qui rendent les ambitions précédentes crédibles, et fournissent des feuilles de route.
- **Les mettre en œuvre...** ce qui nécessite un travail coopératif constant avec les parties prenantes, et, s'agissant de l'Etat, de cesser d'amoinrir ses moyens humains en l'espèce à un rythme deux fois plus élevé que la moyenne pour l'Etat à la fin du quinquennat précédent. Et communiquer sur les résultats, sans céder à la pression qui s'exerce sans cesse dans le sens de l'instantanéité.

A cette aune, nous pourrons faire nôtre la maxime de La Rochefoucauld « Rien n'est impossible : il y a des voies qui conduisent à toutes choses. Si nous avons assez de volonté, nous aurions toujours assez de moyens. »

Thèmes :

Solde commercial

Compétitivité prix s'améliore

Compétitivité hors prix s'est dégradée

Production industrielle se redresse, tout en étant à un niveau faible

Attractivité de la France se redresse, tout en restant médiocre

Productivité des services reste trop faible

La simplification reste une priorité

Financement des entreprises

Fiscalité et évolution des dépenses publiques

Droit du travail

Compétences hautement qualifiées

Apprentissage

Politiques de filières et nouvelle France industrielle (numérique, énergie, santé, transports, aéronautique, luxe, tourisme..)

Aspects territoriaux

Confiance

